



**Format : 21 x 27 x 2,2 cm,
280 pages,
couverture cartonnée avec un
effet métallique,
Prix publique : 25 €
Édité par les éditions du Signe**

Les Châteaux forts d'Alsace sous les étoiles

**En achetant ce livre,
soutenez l'association
châteaux forts d'Alsace et ses auteurs**

Illustré par des images nocturnes spectaculaires, ce livre relate l'histoire de Châteaux forts en Alsace, ponctuées de légendes pour un extraordinaire voyage dans les nuits étoilées.

Découvrir tous les châteaux forts alsaciens au cœur de la nuit, quand les étoiles scintillent ou que la lune habille les murs d'étonnantes ombres, qui semblent apporter aux ruines une vie bien mystérieuse. C'est le pari d'Ignacio Haaser, un photographe, passionné par l'extraordinaire. Depuis des années il est parti en quête du temps idéal pour fixer sur ses photos d'incroyables silhouettes et la folle danse des astres.

A côté de ces images sans pareil, Guy Trendel, un autre passionné d'histoire, brosse les grandes pages historiques de ces sites, révèle quelques détails de l'architecture et peuple ces monuments de ces êtres étranges que seules les légendes savent faire revivre.



www.chateauxfortsalsace.com

Nom :Prénom(s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail :@.....

Je souhaite **commander le livre** directement à l'association au prix 25 € plus 7 € de frais d'envois soit un total de **32 €**

Je souhaite faire un **don à l'association** d'au moins **100 €**. Il vous en coûtera **33 €** après déduction de votre impôt mais cela nous aidera au développement des actions de l'association. Le livre vous sera alors envoyé gratuitement à titre de remerciement. Ce don est déductible fiscalement de vos impôts (66%), un reçu fiscal vous sera envoyé à cet effet.

**Veillez libeller votre chèque à l'ordre Association Châteaux forts d'Alsace, 14 rue de Bucarest 67100 Strasbourg
par virement : FR76 1027 8010 8100 0203 7780 123**

Pour toute information bonjour@chateauxfortsalsace.com

Reconnue association d'intérêt général par l'administration fiscale, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable (articles 200-1.b et 238 bis 1.a du CGI). Ou 60% de Impôt sur les Sociétés pour les entreprises.

